Clous Podotactiles en Acier Zingué Coloré ARDEKO

Référence : 3280294

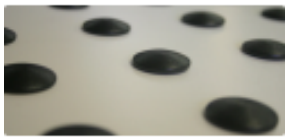

DESCRIPTION :

Le prix affiché tient compte de la réduction.

En **acier zingué coloré**. **À sceller**.

Les **clous podotactiles ARDEKO** sont conçus en acier zingué afin d'**éviter les risques de corrosion**. Les **ARDEKO** s'adaptent à votre environnement durablement.

La pose de ces clous se fait par **scellement chimique** après avoir percé le support et enlevé l'excédent de matière.

INFORMATION PRODUIT

Clou Podotactile à Sceller ARDEKO. Plusieurs coloris.

Utilisez nos clous podotactiles afin de **créer des bandes d'éveil à la vigilance** et d'**assurer la sécurité des passants**, **notamment des personnes malvoyantes**.

Leur dimension leur permet d'être **détectables facilement** aussi bien par les personnes en fauteuil qu'utilisant une canne blanche. Vous pouvez ainsi **prévenir efficacement de la présence d'un obstacle**, qu'il s'agisse d'un escalier, d'un passage

piéton ou encore de la bordure du quai dans une gare.

Nos clous en acier zingué se montrent **résistants face à la corrosion**. Très élégants et modernes, ces clous peuvent être **utilisés aussi bien en intérieur qu'en extérieur**. Leur aspect rainuré permet d'assurer un effet antidérapant.

Plusieurs coloris sont disponibles afin d'intégrer durablement les **ARDEKO** à leur environnement. Vous pouvez ainsi **créer des contrastes** entre le coloris des clous et le coloris du support pour la mise en accessibilité.

Pour la pose des **clous podotactiles ARDEKO**, nous vous **conseillons vivement l'utilisation d'un gabarit de pose** pour le perçage du support. Il est également **essentiel que vous choisissiez le scellement chimique le plus approprié** à la nature de votre sol. Cette fixation par scellement vous permettra d'assurer la **longévité de votre bande d'éveil à la vigilance**.

Deux longueurs de tiges sont disponibles : courte et standard. **La tige courte est idéale pour une installation dans les supports de type parquet, carrelage ou plancher chauffant**.

Ils vous sont proposés sous **deux conditionnements** : **à l'unité** ou par **lot de 250 pièces**. Pour créer un mètre linéaire de BEV, vous nécessiterez environ 150 clous.

Caractéristiques

- **Matière** : Acier zingué
- **Coloris** :
  - Blanc
  -
- **Hauteur** : 5 mm
- **Nombre de stries** : 9
- **Tige** : ø7,85 mm
- **ø moletage** : 8,3 mm
- **Longueur tige :**
  - **Courte** : 13 mm
- **Usage** :
  - Intérieur
  - Extérieur
- **Conformité** : Norme NF P 98-351
- **Conditionnement** :
  - 1 unité
  - 250 unités

INFORMATION

- **Laissez un espace de 50 cm** (+ ou - 2 cm) entre l'obstacle à signaler, comme une première marche d'escalier, l'emplacement d'une traversée piétonne ou le vide du quai, et la bande podotactile. Cet espace est un "pas de freinage" permettant à l'utilisateur de s'arrêter s'il le souhaite.
- La bande **doit être parallèle à la bordure des trottoirs**, pour les passages piéton et les quais, **ou à la descente des escaliers**.
- La **largeur standard réglementaire de la bande podotactile est de 58,75 cm**, exception faite des quais de transports en commun et des îlots-refuges ou la largeur est réduite à 40 cm.
- La **largeur d'une bande podotactile en haut d'une volée d'escaliers peut exceptionnellement être de 40 cm** et est tolérée dans les Installations Ouvertes au Public ou dans les Établissements Recevant du Public.

- **Contrastez la bande de plots par rapport à son support** ou au sol.

Découvrez comment posez vos clous podotactiles avec notre vidéo

Ce que dit la loi *Annexe 7 de l'Arrêté du 8 Décembre 2014 et de l'Arrêté du 20 Avril 2017*

"Une bande d'éveil à la vigilance a pour objectif d'éveiller la vigilance des personnes présentant une déficience visuelle par détection tactile et visuelle.

Elles peuvent être installées dans les parties extérieures des établissements recevant du public et dans les installations ouvertes au public.

Une bande d'éveil à la vigilance présente les caractéristiques suivantes :

- *Elle est constitué de plots régulièrement espacés ;*
- *Sa largeur est suffisante pour être détectée à la canne blanche et pour ne pas être enjambée par le piéton ;*
- *Elle est visuellement contrasté par rapport à son environnement immédiat ;*
- *Elle est non-glissante ;*
- *Elle ne présente pas de gêne pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer ;*
- *Elle est placée à une distance de la zone de danger correspondant au pas de freinage."*